

Hommage aux fondateurs  
de la Forêt Montmorency p. 8

14 ambassadeurs pour le bois  
p. 12 et 13

Section spéciale: la pêche  
p. 14 à 16

Photo: Courtoisie

## Le nouveau régime forestier reçoit un bon accueil

«Je tiens à souligner les efforts de tous ceux et celles qui ont contribué à redonner à notre patrimoine forestier ses lettres de noblesse», a déclaré la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, NATHALIE NORMANDEAU, au moment de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi no 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le 23 mars dernier. «Aujourd'hui, le Québec dispose d'une loi qui nous permet de mettre en place un nouveau régime forestier durable, de calibre international, adapté aux réalités du 21<sup>e</sup> siècle et répondant aux besoins des travailleurs, de nos communautés et de l'industrie», a fait valoir la ministre Normandeau.

— Claude Morin —

Le nouveau régime forestier, qui sera implanté progressivement d'ici le printemps 2013, a fait l'objet d'un processus de consultations sans précédent de tous les acteurs forestiers québécois, surtout si on prend en compte les conclusions de la Commission Coulombe, le Sommet sur le secteur forestier québécois, le Livre vert et les deux commissions parlementaires tenues sur le sujet.

### Des réactions constructives

«On sent qu'avec l'adoption d'un nouveau régime forestier, on peut enfin communiquer, qu'on va de l'avant, qu'on va être en processus de mise en place. Bien sûr, toutes les questions ne sont pas résolues, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais au moins nous ne sommes plus en attente du cadre et nous pouvons maintenant commencer à travailler. C'est

ce qui me donne la plus grande satisfaction», constate le doyen de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie à l'Université Laval, ROBERT BEAUREGARD.

«Notre plus grande réjouissance est le fait que le projet de loi ait enfin été adopté. Le statu quo était intenable et nous attendions ce nouveau régime depuis longtemps. En principe, le nouveau régime forestier intègre de plus grandes considérations pour les communautés et pour les travailleurs. Il s'agit d'acquis importants. Le nouveau régime propose aussi un virage environnemental qui devrait rassurer l'opinion publique, cela serait aussi un progrès remarquable. L'ouverture de la forêt pour de nouveaux utilisateurs de la fibre pourrait aussi amener un plus grand dynamisme dans la filière industrielle», observe le directeur général de la Fédération québécoise des coopératives

Suite à la page 2

PETITES ANNONCES  
p. 6

ABONNEZ-VOUS  
www.lemondeforestier.ca

PAP - Numéro d'enregistrement  
11013

Numéro de convention de la  
Poste-publications 40010164

LE GROUPEMENT FORESTIER

# L'outil polyvalent

Congrès RESAM 2010

22-23-24 AOÛT

Centre de congrès et d'expositions de Lévis